Publié le 27/09/2024

ID: 011-251101549-20240919-CS_DELIB43_2024-DE



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-N° 43/2024 Page 1/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session EXTRAORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 29 Date de convocation du Comité : 28 août 2024

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : M. Alain GINIES ; M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES ; M. ARAGOU Christian ; M. Jean Régis

GUICHOU;

SIAH Fresquel: M. DEMANGEOT François; M. Jean Luc VERGE; Mme Brigitte VIEU; SM Aude Centre: M. Eric MÉNASSI; M. Christian MAGRO; M. Patrick RESPLANDY; SB Orbieu Jourres: M. André HERNANDEZ; Mme Marilyse RIVIERE; M. Alain COSTE; SM du Delta de l'Aude: M. Xavier BELART; M. Alain CARALP; M. Pierre POLARD; SB de la Berre et du Rieu: M. Michel JAMMES, M. Didier CASATO; M. Bruno TEXIER;

SIAH Corbières Maritimes: M. Jean Paul FAURAN; M. Bernard DEVIC;

Délégués suppléants présents représentants un délégué titulaire :

<u>Département de l'Aude</u>: Mme Severine MATEILLE représentée par Mme Joëlle CHALAVOUX; Mme Magalie VERGNES représentée par Mme Marie Ange LARRUY; SMAH Haute Vallée de l'Aude: M. Pierre DURAND représenté par M. David FERNANDEZ; SIAH Fresquel: M. Gilles AZAIS DE VERGERON représenté par M. Philippe FAU; SM du Delta de l'Aude: M. Jean Louis RIO représenté par M. Guy CLERGUE; SB de la Berre et du Rieu: M. Alain IZARD représenté par M. Jean Claude MONTLAUR; SIAH Corbières Maritimes: Mme Marie Laure BOYER-CORCUFF représentée par M. Michel PUJOL

M. Jean Paul Fauran a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID: 011-251101549-20240919-CS_DELIB43_2024-DE

N° 43/2024

Page 2/2

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'OCCITANIE DE BRL

En tant que collectivité territoriale actionnaire de la société BRL (85 collectivités territoriales actionnaires) et conformément aux dispositions de l'article L243-9-1 du Code des juridictions financières, le SMMAR EPTB Aude a été destinataire du rapport sur les actions entreprises par BRL à la suite des observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie dans ses rapport du 7 juillet 2023 publiés le 20 juillet 2023 relatifs au contrôle des comptes et de la gestion de la SAEML BRL Holding et de sa filiale à 100% BRL Exploitation sur la période 2016-2021.

Monsieur le Président présente le rapport des actions entreprises par BRL

Il propose à l'assemblée de prendre en compte le rapport sur les actions entreprises par BRL à la suite des observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie en juillet 2023.

Le Comité Syndical ouï l'exposé et à l'unanimité des voix :

PREND ACTE de la présentation du rapport annexé sur les actions entreprises par BRL à la suite des observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie en juillet 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr